

# Réalimentation électrique par Enedis

En phase de décrue, nos équipes interviennent **pour vérifier que le réseau électrique qui vous alimente n'a pas été endommagé**. Des **réparations** peuvent être nécessaires avant de rétablir l'électricité. Dès que l'eau se retire, il s'agit de faire **un diagnostic** et remettre en état les ouvrages électriques par un système de pompage, séchage et nettoyage des postes, transformateurs et coffrets clients, remplacement des pièces inondées, ce qui peut prendre du temps.

**1. Si votre maison n'a pas été inondée et que vous n'avez pas l'électricité :**

Votre maison a été coupée en électricité pour des raisons de sécurité, l'électricité reviendra normalement.

**2. Si votre maison a été inondée et que vous n'avez pas l'électricité :**

- Un technicien Enedis va venir vérifier que votre branchement électrique n'a pas été endommagé.
- Si vos voisins ont l'électricité : contactez Enedis au numéro ci-dessous.

Nécessité: Il est important de faire vérifier votre installation électrique intérieure par un électricien privé avant de réenclencher votre disjoncteur.



Pour connaître la situation près de chez vous,  
**contactez notre accueil dépannage 24h/24 au**  
**09 726 750 + 2 chiffres du département**